

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 217/T.P.

OBJET:

Commission de logement.

Astrida, le 29 janvier 1951.

Monsieur l'Agronome-Adjoint,



J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en ce qui concerne la Commission de logement réunie le lundi 22 janvier 1951 a pris la décision suivante:

"La Commission prend acte de la demande qui lui a été adressée par "Monsieur De Hanscutter et lui procurera, dès disponibilité, une "habitation répondant à sa situation familiale."

L'Administrateur de Territoire, ff., J.KIRSCH,

Monsieur De Hanscutter
Agronome-Adjoint
à

ASTRIDA .

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 29 janvier 1951.

N° 216/T.P.

OBJET :

Commission de logement.

Monsieur l'Agent Sanitaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en ce qui vous concerne la Commission de logement réunie le lundi 22 janvier 1951 a pris la décision suivante:

"La maison provisoire est mise à la disposition de Monsieur l'Agent "Sanitaire De Tiège qui en prendra possession au départ de Madame "Verlant."

L'Administrateur de Territoire, ff., J.KIRSCH,

A Monsieur DE TIEGE

Agent Sanitaire

à

A S T R I D A .



RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 29 janvier 1951.

N° 215/T.P.

OBJET:

Commission de logement.

Monsieur l'Agent Sanitaire Principal,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en ce qui vous concerne la Commission de logement réunie le lundi 22 janvier 1951 a pris la décision suivante:

"Monsieur l'Agent Sanitaire Principal CLEES, marié, deux enfants, "occupera l'habitation de Monsieur Winand au départ de celui-ci."

L'Administrateur de Territoire, ff., J.KIRSCH,

A Monsieur CLEES

Agent Sanitaire Principal

à

A S T R I D A .



RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 29 janvier 1951.

N° 214/T.P.

OBJET:

Commission de logement.

Monsieur le Docteur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en ce qui vous concerne, la Commission de logement réunie le lundi 22 janvier 1951 a pris la décision suivante:

"La maison libérée par le départ du Docteur Falaise est mise à la "disposition du Docteur VANKRUNSKELVEN, marié, deux enfants."

L'Administrateur de Territoire, ff., J.KIRSCH,

Monsieur le Docteur VANKRUNSKELVEN

à

A S T R I D A .



RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 29 janvier 1951.

N° 213/T.P.

OBJET:

Commission de logement.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce
couvert une copie du procès-verbal de la séance de la Commission de
logement d'Astrida ayant eu lieu le lundi 22 janvier 1951.

L'Administrateur de Territoire, ff., J.KIRSCH,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .



RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 29 janvier 1951.

N° 213/T.P.

OBJET:

Commission de logement.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce
couvert une copie du procès-verbal de la séance de la Commission de
logement d'Astrida ayant eu lieu le lundi 22 janvier 1951.

L'Administrateur de Territoire, ff., J.KIRSCH,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

s/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

